

Ville d'Ottignies - Louvain-la-Neuve

URBANISME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du C.W.A.T.U.P., il est saisi d'une **demande de permis d'urbanisation avec étude d'incidences et ouverture d'une nouvelle voirie.**

Le demandeur est la S.A. VLASIMMO - Monsieur André GOETHALS, Doorniksesteenweg, 81A à 8500 Kortrijk.

Les terrains concernés sont situés dans le quartier de Ferrières à 1341 Ottignies-Louvain-la-Neuve (Céroux-Mousty) et cadastrés 2ème division, section B, parcelles n° 342 A, 342 B, 343, 344 B, 345 A, 345 E, 349, 350, 351, 352 C, 353 D, 354, 355 A, 355 B, 356, 357, 358 A, 359 A, 373 L, 374, 375 A, 375 B, 376 C, 376 D, 379 B, 385 C, 385/02A, 386 A, 387 B, 388 B, 389 A, 390 F, et 391,

Le projet consiste en l'urbanisation d'un bien en 10 zones pour un maximum de 29 logements, et doit être soumis aux formalités d'enquête publique conformément aux dispositions du C.W.A.T.U.P., du Code de l'environnement et du Décret du 06 février 2014 relatif à la voirie communale pour les motifs ci-dessous :

- A) Le projet prévoit l'ouverture, l'élargissement, la modification et la suppression de voiries communales, et en particulier la création d'une nouvelle voirie d'accès destinée à accéder à la partie du hameau qui va être ouverte à la construction de nouvelles habitations.
- B) Le projet porte sur une superficie de plus de 2 hectares et a fait l'objet d'une étude d'incidences.
- C) Le projet déroge aux prescriptions urbanistiques du PCA de Ferrières devenu SOL applicables au bien en ce qui concerne :
 1. Epuration individuelle (autorisée : épuration collective)
 2. Abattage/Suppression de plusieurs arbres repris au PCA en bordure Est de la nouvelle place et replantation correspondante.

Le dossier peut être consulté au Service urbanisme – Espace du Cœur de Ville 2 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve **les lundis de 12 H 30 à 18 H 45 – du mardi au vendredi de 8 H 30 à 12 H 15. Les samedis de 9 H à 11 H 30 uniquement sur rendez-vous pris au moins 24h à l'avance** soit par téléphone au 010/43.62.70 soit par mail sur urbanisme@olln.be. **Ce rendez-vous devra être confirmé par mail, par le service urbanisme :**

Du 23/11/2019 au 23/12/2019

Une réunion de présentation du dossier se tiendra le **mercredi 11 décembre 2019 à 20h00 dans la salle du Conseil communal** située à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve, avenue des Combattants 35.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de l'architecte communale traitant la demande (010/43.62.70).

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 23/11/2019 au 23/12/2019 à l'attention du Collège communal :

- Par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Ottignies-Louvain-la-Neuve – avenue des Combattants 35 à 1340 Ottignies-Louvain-la-Neuve.
- Par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@olln.be.

Pour être recevables les courriers devront comporter **lisiblement les noms, domicile et signature.**

Si vous le souhaitez, des réclamations et observations orales peuvent également être formulées, devant l'agent communal délégué à cet effet, **le lundi 23/12/2019 de 15h30 à 16h00** - Espace du Cœur de Ville n° 2.

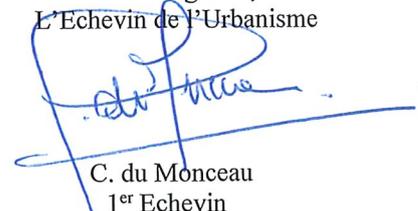
Ainsi fait à Ottignies-Louvain-la-Neuve, le 14/11/2019.

Le Directeur général,


G. Lempereur



La Bourgmestre,
Par délégation,
L'Echevin de l'Urbanisme


C. du Monceau
1^{er} Echevin